



Sinistre vehicule

Par Delpedro

Bonjour,

ma femme se sert tous les jours de cette voiture pour aller au travail. Le 15 juin alors que la voiture est garée et vide sur une place de parking. Un autre conducteur est rentré dans notre voiture stationnée.

la voiture par l'intermédiaire d'une dépanneuse envoyée par l'assurance a été envoyée dans un garage. Un expert est passé et a déterminé que le choc n'avait causé que des problèmes en carrosserie. Aujourd'hui alors que nous devons récupérer le véhicule le garage nous dit qu'il y a une panne et que la voiture ne démarre plus. Que les réparations vont être à notre charge. Alors qu'ils ont bien récupéré une voiture certes pas de première jeunesse mais qui roulait tous les jours!!

L'assurance dit qu'ils renvoient un expert. Que faire si le verdict de l'expert est le même qu'à l'origine, c'est à dire que la panne n'est pas liée au choc

L'assurance dit plus de prise en charge et même plus de voiture de prêt le temps de solutionner le problème.

Merci d'avance pour votre réponse.

Par Suisse1291

Quand vous dites "ma femme", vous êtes mariés ou non ? Si vous êtes mariés, votre épouse est sensée pouvoir se servir de la voiture. Si vous n'êtes pas mariés et si elle n'est pas inscrite sur le contrat d'assurances, l'assurance ne prendra pas en charge votre accident.